



Rapport moral : 2025, année de remise en cause

2025 aura été une année encore riche d'activités nombreuses et variées (détaillées dans le diaporama dans sa partie rapport d'activité), mais aussi une année de remise en cause ...

2025 a exceptionnellement connu 4 séjours dans l'année : le séjour familial biennal au ski la seconde semaine des vacances de Pâques, le week-end InterAsma Bretagne historique-Manche (soit 6 départements réunis par l'Asma 35) fin septembre à Saint-Malo, la 2^{ème} édition du week-end thalasso à Dinard mi-novembre et l'escapade à Marrakech début décembre.

Des activités anciennes ont été reconduites et de nouvelles activités ont été proposées, parfois par de nouveaux organisateurs, administrateurs ou pas comme, par exemple, Rachel Geffroy pour une activité sportive proposée après la rentrée (un cours hebdomadaire de pilates au Campus Théodore Monod du Rheu) élargissant ainsi notre offre de 6 disciplines sportives (marche nordique, renforcement musculaire, pilates, aquagym, yoga, yoga-pilates) sur désormais davantage de sites et 9 créneaux hebdomadaires.

2025 c'est aussi la continuation des collaborations avec l'ASCEE (action sociale du ministère de l'Environnement) 35 (ludothèque commune), avec l'Adas (action sociale de l'Inraé) pour mutualiser des propositions d'activités sportives (aquagym, pilates, yoga) et des propositions d'activités de loisirs (balade moto) et avec l'Asma 22 pour le séjour familial biennal au ski (12 participants de l'Asma 22 soit ¼ des participants). À cette liste s'ajoute désormais l'Asma 50 avec sa traversée de la baie du Mont Saint Michel début septembre.

2025 c'est donc, encore et toujours, la proposition d'activités collectives, nombreuses, variées, multigénérationnelles, inter sites et structures, avec un souci d'accessibilité financière (subvention modulée selon le quotient familial pour les activités les plus coûteuses).

Des activités, destinées aux agents actifs et retraités du ministère de l'Agriculture et des agents actifs des organismes sous convention (Anses le Rheu, Audras (ASP)) et de leur famille mais également ouvertes aux agents d'autres ministères (en charge de l'Écologie, de l'Éducation nationale, de la Recherche...) et d'établissements publics (FranceAgriMer...) voire à d'autres personnes dites « extérieures ».

Malheureusement certaines propositions d'activités de loisirs (Cap Lanta, balade à vélo dans la baie du Mont Saint Michel) n'ont pas recueilli suffisamment d'inscriptions pour être maintenues.

En dépit de ce foisonnement d'activités, l'Asma 35 peine à élargir ses participants. De plus, remise en cause inédite dans la vie de l'Asma, la captation par l'Asma nationale, en difficultés financières, de 21 % de sa subvention annuelle versée à l'Asma 35 (seulement 30 259 € en 2025 contre 38 541 € en 2024) au motif de notre situation financière jugée trop saine aura amené l'Asma 35 à reconsidérer sa politique tarifaire. Elle deviendra encore plus favorable aux agents par la révision des seuils et taux de subvention... si vous approuvez cette modification du règlement intérieur.

2025 se termine cependant par une situation financière satisfaisante : le résultat courant 2025 (sans le report excédentaire de 2024) est excédentaire de près de 5 300 € et les réserves financières n'étaient finalement pas entamées au 31 décembre 2025.

2026 devrait donc être, malgré le rétablissement attendu du montant de la subvention nationale, une année plus dispendieuse avec cette nouvelle politique tarifaire, un éventuel voyage, la célébration des 40 ans de l'Asma 35 ... 2026 sera aussi une année d'anticipation du prochain mandat (2027-2030) par l'intégration de 5 nouveaux administrateurs dont la cooptation sera soumise à votre approbation.

Pour finir, j'adresse mes remerciements aux directeurs des structures et des organismes sous convention et à leurs chefs de service, aux administrateurs, aux organisateurs d'activités, aux correspondants sur site ou/et Arbre de Noël, aux vérificateurs aux comptes, aux webmestres, aux bénévoles et aux participants et, au titre de président, aux membres du bureau qui font tous que l'Asma 35, dans l'esprit de la note de service cadre d'action des Asma départementales, « favorise, notamment, les contacts et les échanges entre les agents du ministère de l'Agriculture affectés dans les différents services voire avec les agents relevant d'autres services ministériels, quel que soit leur lieu d'affectation. Elle contribue ainsi à la cohésion et à l'efficacité de l'administration ».

Le président de l'Asma 35,
Stéphane Bréhier